

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6d. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue St. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 17 Janvier 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue St. Famille, No. 14.

### Littérature Canadienne.

## LE PEUPLE

ET SES BESOINS.  
Par J. C. Taché.

#### INTRODUCTION.

Ce petit livre entrepris sous l'impression d'une pensée morale, paraîtra, peut-être, dans bien des points, une rêverie aux hommes de partis politiques : il paraîtra, sans doute, bien vide et bien creux aux amateurs outrés de canaux et de chemins à lisses ; mais je prie les hommes à études profondes, aux graves pensées, aux chaudes inspirations de vouloir bien mesurer la carrière que parcourent les peuples. D'examiner cette tendance aux richesses et à l'exploitation ; de sonder la profondeur de la plaie sociale causée par ce matérialisme pratique, fruit du scepticisme moral. Après cet examen l'ouvrage pourra paraître médiocre, mais on ne le trouvera pas tout à fait inutile.

Je n'ai eu l'intention de plaire à personne, encore moins d'injurier qui que ce soit ; et je conjure le lecteur de ne faire aucune application personnelle de mes paroles. Personne ici ne sera élevé aux nues, personne ne sera voué à l'exécration et à l'ostracisme.

Je ne me suis attaché à aucun caste ; je ne suis partisan que de mes convictions, et ne suis lié qu'avec ma conscience. Je ne veux être ni le flatteur des grands ni le flatteur du Peuple, pas plus que je ne voudrais être le détracteur de l'un ou des autres.

Exempt des privilèges de la fortune ; éloigné par ma position, ma tendance et mes goûts des calculs du commerce et de l'ambition, je n'ai pu vouloir me tromper ni tromper les autres.

Formant partie du peuple travailleur mes intérêts sont les siens ; soumis aux mêmes causes de bonheur et d'infortune, je n'ai rien à espérer du désordre de la société, rien à craindre d'une agitation qui pourrait être salutaire.

Je n'ai pas cherché dans cet ouvrage à arrondir des périodes, à enchaîner les idées avec ordre ; je n'en avais ni le temps ni le désir : cette œuvre n'est pas faite pour la postérité, mais pour la circonstance : les pensées y sont inscrites telles qu'elles ont surgies, sans ce poli que donne l'art ; mais avec cette franche allure qui caractérise ce qui est naturel.

Grâce à Dieu je n'ai pas perdu les illusions de ma jeunesse et je n'ai pas encore appris à désespérer de la Providence et des hommes. A la vue des maux de la société, en face des événements qui ébranlent le monde, je n'ai pas été tenté un moment de jeter un cri de désespoir ; mais avec Sénèque j'ai répété *Sanabilibus egrotamus malis*.

Nous plantons sur les penchants, escarpés des rives sujettes à l'inondation des rivières, des plantes dont les racines chevelues s'étendent dans le sol et le soutiennent : répandons donc dans le peuple une semence qui y germe et le soutienne

humaine ne peut plus les lui ôter. Car il en est des peuples comme des individus, souvent les uns et les autres négligent le vrai, le bon, pour courir après de brillantes chimères, quelquefois après de brillantes infamies. Les institutions passent, les formes des gouvernements changent, les hommes se succèdent au pouvoir avec rapidité ; mais les habitudes et les principes restent longtemps. Un gouvernement peut quelquefois arracher à un peuple ses droits politiques, il n'est pas en sa puissance de lui enlever sa foi, ses mœurs, son éducation : dans cette lutte, si jamais elle s'engageait, la force morale résilant dans le peuple aurait bientôt usé le gouvernement.

Dans les considérations qui vont suivre, la question sociale l'emportera toujours sur la question purement politique. Au point de vue de l'intérêt public ces questions sont grandes et solennelles ; au point de vue de l'intérêt de parti elles sont restreintes et mesquines.

"Il serait imprudent, dit l'auteur anonyme d'un bel ouvrage, de fermer les yeux sur l'avenir et de mépriser les leçons du passé... La mort peut soustraire un homme aux conséquences de ses actions sur cette terre, les corps politiques ne leur échappent jamais."

Au lieu donc de s'élever à la recherche de ces magnifiques théories que les peuples saisissent avec avidité pour les rejeter ensuite avec mépris à la figure de ceux qui les leur ont données, comme fait l'enfant dégoûté du riche d'un bonbon que lui a donné sa bonne. Efforçons-nous de donner avec abondance au peuple, de ces aliments salubres et fortifiants dont on ne se dégoûte jamais. Elevons le peuple ou laissons-le mourir plutôt que de le laisser s'abaisser. Puisse le monde plutôt que la morale et la charité ; car "malheur au monde à cause de ses scandales."

J'ai cru que des recherches faites en dehors des partis et dans la solitude, loin des centres où s'agitent les passions, en dehors de toute influence étrangère pourraient être utiles à la diffusion de principes avoués et qui ne sont pas nouveaux, mais malheureusement trop souvent oubliés ou méconnus. J'ai jeté mes pensées sur le papier comme elles sont venues ; mais en les relisant, j'en ai retranché plusieurs et je n'ai laissé que ce que, dans le for de ma conscience, j'ai cru pouvoir être utile. Je suis si loin d'avoir la prétention de tout dire ; si éloigné de vouloir paraître tout embrasser, que je m'en suis tenu aux principes généraux, et que j'ai négligé les détails. J'ai tâché d'être clair et précis : mon but est dans ces mots sublimes du plus beau comme du meilleur des livres : *Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam*.

S'il résulte pour le public, pour mon pays, quelque bien de cet ouvrage, j'aurai obtenu l'objet que je me suis proposé : s'il n'en résulte aucun, j'en serai mortifié ; s'il en advient pour moi de l'estime j'en serai content, s'il provoque contre moi des attaques et des récriminations, je m'en consolerais.

Le plan de ce pamphlet est calqué, sur l'idée qui l'a suscité, et peut s'exprimer

gouvernements et auxquels tous les citoyens doivent travailler, en suivant ses forces et capacités : c'est ce que je me suis proposé dans ces quelques lignes. Heureux, si dans la mesure qu'il m'est permis d'espérer, je puis obtenir mon but.

#### Besoins du Peuple dans l'ordre moral.

I.

Les besoins du peuple dans l'ordre moral viennent du mal moral existant et qu'il faut guérir, des dangers auxquels un peuple est exposé dans ses mœurs, dangers qu'il faut prévenir. Il est admis que notre population est une des plus morales ; malgré cela il y a beaucoup à faire et surtout beaucoup à conjurer. Examinons donc quels sont les maux dont nous souffrons et cherchons en le remède, en autant qu'il peut être entre les mains de notre gouvernement.

Trois causes surtout entraînent la démoralisation chez les peuples ; l'irréligion, l'intempérance et la misère. Tous les peuples, à des degrés différents souffrent de ces causes.

Il fut des temps malheureux où l'irréligion soutenue par des génies puissants disputait à la sainte doctrine l'empire des intelligences. Ces temps ne sont plus ; les peuples éclairés par leurs maîtres reviennent au pied de cette croix que l'impitoyable avait voulu renverser, pour lui demander un baume à leurs maux, une espérance après le naufrage. Mais lisons plutôt ces mots arrachés par l'évidence au préjugé vaincu sous le poids des événements récents de l'Europe : "La religion qui vint et qui dit : il n'y a qu'un Dieu ; il a souffert lui-même, souffert pour nous sur une croix, subjugué les hommes, en répandant à leur raison par l'idée de l'unité de Dieu, en touchant leur cœur par la déification de la douleur."

L'irréligion systématique avec ses maîtres et ses docteurs, ses écoles et ses livres n'existe pas en Canada. C'est à peine si de temps à autres, quelques furtives déclamations échappent à quelques jeunes adeptes ; encore, ces productions sont-elles, pour la plupart inoffensives, et il serait inutile de les remarquer si les symptômes les plus insignifiants d'un grand mal n'étaient à craindre. Aussi quelles excuses aurait la jeunesse canadienne si elle était irréligieuse ? Les coryphées de la philosophie du 18ème siècle pouvaient accuser la tyrannie des rois, l'asservissement des peuples, auxquels pourtant la religion seule pouvait alors ; ils pouvaient accuser l'intolérance de l'inquisition, la licence du haut clergé. Les élèves de cette école peuvent alléguer la force des préjugés de l'enfance le vice de leur éducation ; mais le jeune homme ici, nourri, bercé dans le sein de l'Eglise, ayant eu plus tard sous les yeux le spectacle de la décadence de cette secte, caduque avant le temps, et des suites désastreuses de ses doctrines, ne peut s'en prendre de son incrédulité, qu'à la faiblesse de son intellect ou à une démoralisation précoce.

Dans la jeunesse de nos chantiers et de nos pêcheries du Golfe, car c'est la jeunesse qui par son imprévoyance, est la plus exposée, et dans les nouveaux éta-

res ? Ces modestes temples et ces pauvres missionnaires demandent si peu ! Les miettes qui tombent de la table somptueuse des officiers de l'État suffiraient à leurs besoins.

Pourquoi la législature au milieu des prix à décerner dans un concours annuel qu'il faut établir si l'on veut donner l'essor à une littérature nationale, n'en fixerait-elle pas un pour le meilleur ouvrage, soit de haute morale chrétienne, ou dans le genre qui convient aux livres populaires. On ne s'imaginerait pas le bien immense qui serait produit dans toutes les classes de la société et de quelle noble émulation on enflammerait la jeunesse instruite, quelle belle tendance on donnerait à notre littérature. Car les principes de cette morale sont si beaux, si touchants, si loin de l'esprit des orgueilleux sophistes et de leurs adeptes des ruisseaux : ils ne se réservent point comme les uns pour les hautes intelligences et ils ne descendent pas comme les autres aux régions inférieures pour dire à des hommes qui ont oublié la noblesse de leur origine et de leur fin ; vous valez mieux que celui-là. Ces doctrines sont pour les mains des petits enfants dont elles commandent le respect ; pour les aigles de la pensée dont elles étonnent et déconcertent le savoir ; pour l'homme avili afin de lui dire : relève-toi ; pour l'orgueilleux afin de lui dire : ne te relève pas, mais descends dans ton cœur ; pour le riche afin de faire de lui une providence pour le pauvre ; pour celui-ci afin de lui faire un Ange de patience et de résignation.

Quand à l'éducation morale du peuple, en tant que subordonnée à l'action du gouvernement, elle est si étroitement liée avec l'instruction, que l'une ne peut être séparée de l'autre ; réunies, elles constituent le premier besoin d'un peuple. Elles seront l'objet d'un article spécial.

(A continuer.)

#### Avis aux Retardataires.

Nous prions ceux de nos abonnés, dont la 1ère année de souscription à notre journal est expirée le 18 Déc. dernier, de vouloir bien nous faire parvenir au plutôt ce qu'ils nous doivent. Nous leur conseillerons en même temps de nous payer d'avance le montant pour l'année qui vient de commencer, formant pour les deux années \$5 ; ils éviteront par ce moyen double dépense pour frais de postage, et se conformeront tout à la fois, à nos conditions.

#### ANNONCES NOUVELLES.

Société de Discussion de Québec. Magasin à louer.—P. V. Bouchard.

### L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 17 JANVIER 1849.

L'European Times et quelques journaux français que nous avons reçus par le sac aux lettres apporté à Québec, lundi dernier, ont été de commencer

Nombre d'électeurs qui ont voté, 7,426,252

Majorité des votes donnés, 3,713,127

Louis-Napoléon, 5,534,520.

Cavaignac, 1,448,302.

Ledru-Rollin, 371,431.

Raspail, 36,964.

Lamartine, 17,914.

Changarnier, 4,687.

Pour d'autres candidats, 12,434.

7,426,252.

Votes illégaux, 23,219.

Grand total, 7,449,471.

Le 20 décembre, M. Waldeck Rousseau rapporteur de la Commission chargée d'examiner le résultat des procès-verbaux de l'élection du président de la république, soumet à l'Assemblée le résultat du dépouillement des votes que nous avons donné plus haut.

M. le général Cavaignac, monte à la tribune, et dit :—

J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que le ministère vient de me remettre à l'instant sa démission, celle-ci est venue également arriver entre les mains de l'Assemblée tous les pouvoirs quelle m'a confiés. L'Assemblée comprendra quel est le sentiment de reconnaissance que je ressens de toute sa confiance et de toutes ses bontés pour moi. (Marques unanimes d'assentiment.—Longs applaudissements.)

M. le Président met aux voix les conclusions de la commission ; elles sont adoptées à la presque unanimité. L'extrême gauche ne vote pas ; aucun membre ne se lève à la contre-épreuve.

M. le Président. En conséquence du vote de l'Assemblée nationale : Acté que le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplissant toutes les conditions d'éligibilité fixées par l'article 44 de la constitution ; attendu que par suite du scrutin ouvert dans toute l'étendue de la république, le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte a réuni la majorité absolue des suffrages ; vu les articles 47 et 48 de la constitution ; l'Assemblée nationale le proclame président de la république française, depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche de mai de l'année 1852.

J'invite le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte à monter à la tribune pour prêter le serment exigé par la constitution.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, placé à côté de M. Odilon Barrot, monte à la tribune. Il est vêtu de noir, et porte la grande décoration de la Légion d'honneur.

M. le Président. Je vais lire la formule du serment :

"En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la constitution."

M. Louis-Napoléon Bonaparte, d'une voix ferme et la main étendue : Je le jure !

M. le Président. En présence de Dieu, et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale donne acte au président de la république du serment qu'il vient de prêter. Ordonne que le serment sera inséré au procès-verbal et dans le *Moniteur*, et qu'il sera publié et affiché.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république.

"Citoyens représentants, les suffrages de la nation, le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future et me tracent mes devoirs.

"Je regarderai comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient, par les voies illégales, de changer la forme du gouvernement que vous avez établi. (Très-bien ! très-bien !)

"Entre vous et moi, il ne peut y avoir de dissensions ; je veux, comme vous, asséoir la base de ce peuple sur des bases solides ; je veux le bien-être d'une si grande marque de confiance.

"La politique de la France doit être la paix à l'extérieur et l'esprit de conciliation à l'intérieur. J'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, qui, partis d'origines diverses, sont une garantie de conciliation.

"Je dois remercier le pouvoir qui se retire des efforts qu'il a faits pour maintenir l'ordre. La conduite du général Cavaignac a été digne de son caractère et du mandat que l'Assemblée lui avait confié. (Très-bien ! très-bien !)

"Notre gouvernement ne sera ni stotiste, ni réactionnaire ; nous serons les hommes du pays, et nous espérons que, Dieu aidant, si nous ne faisons pas de grandes choses, nous tâcherons d'en faire de bonnes." (Marques unanimes d'assentiment.)

M. les représentants se lèvent en masse, en criant : Vive la république !

M. le président de la république descend de la tribune et se dirige vers la troisième section de gauche, où est allié siéger le général Cavaignac ; il s'approche de lui et lui serre affectueusement la

de composer un nouveau ministère; il en sera donné connaissance à l'Assemblée par un message.

Le 20 décembre au soir, le président de la République a adressé au président de l'Assemblée Nationale, le message qui suit : —

M. le Président. — Je vous prie d'annoncer à l'Assemblée Nationale, qu'en conformité de l'article 64 de la constitution, j'ai par mon décret de ce jour nommé :

M. Odilon Barrot, représentant du peuple, ministre de la Justice, avec la charge de présider le conseil des ministres en l'absence du président de la République.

M. Drouin de Lhuys, représentant du peuple, ministre des affaires étrangères.

M. Léon de Malleville, représentant du peuple, ministre de l'Intérieur.

M. Rulhières, général de division, représentant du peuple, ministre de la guerre.

M. de Tracy, représentant du peuple, ministre de la marine et des Colonies.

M. Falloux, représentant du peuple, ministres de l'instruction publique et des Cultes.

M. Léon Faucher, représentant du peuple, ministre des Travaux publics.

M. Bixio, vice-président de l'Assemblée Nationale, ministre de l'Agriculture.

M. Hypolite Passy, membre de l'Institut, ministre des Finances.

Acceptez, M. le Président,

l'assurance de ma haute considération,

LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.

Contresigné, ODILON BARROT, Ministre de la Justice.

Le président a aussi fait les nominations suivantes : — le Colonel Rebellot, Préfet de Police.

Le Général Changarnier, Commandant en chef de la garde nationale du département de la Seine, de la garde mobile, et de la première division militaire.

M. Berger, représentant du peuple, Préfet de la Seine.

Le prince de Montfort, (Jérôme Bonaparte frère de l'empereur Napoléon) a été nommé gouverneur des Invalides ; le maréchal Molitor, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

M. Baroche doit être nommé procureur général à la place de M. Corne.

Le président de la république a fait le 24 la revue de la garde Nationale et des troupes. Il a été sur son passage salué par les cris de vive Napoléon auxquels se mêlaient aussi ceux de vive l'empereur ! Les dames de leur côté manifestèrent leurs sympathies en faveur de Louis Napoléon par les mots : " Dieu ! quel beau garçon ! " quel front ! quelle grâce ! Les imbéciles " ont dit qu'il est imbécile... mais " n'est imbécile celui là, il a une figure " bien spirituelle... Bien, très bien ; " voilà qu'il salue... Qu'il est gracieux ! " qu'il est gentil ! " Et de douces voix de répéter vive Louis Napoléon ! Enfin si le beau sexe, dit un correspondant du Times, était appelé à décider seul la question, on ne suit à quelle élévation de pouvoir, le prince pourrait aspirer sur la terre de France.

Le nombre des troupes sous les armes était de 100,000, à 120,000 hommes.

Les rapports des départements démontrent que les affaires et le commerce ont éprouvé une amélioration sensible depuis l'élection présidentielle.

Le 28 décembre, le nouveau ministère a essayé une défaite sur la question de l'impôt sur le sel. Un amendement, ou projet ministériel et ouvertement opposé par le... contre 360.

Emile de Girardin conseille au président de la république de n'avoir que trois ministres ; d'accorder une amnistie générale pour les délits politiques ; de rappeler les princes exilés ; de donner... à l'Assemblée.

il faut donner à ses bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'îlots au milieu d'un peuple de Sybarites. Il faut lui donner une place dans la Société, et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir ; il faut lui donner des droits, un avenir et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation et la discipline." Ce manifeste socialiste est signé Louis Napoléon Bonaparte. Le nouveau président de la république française serait s'il faut en croire à Démocratie Pacifique, un professeur de socialisme, et pour le prouver elle a rechauffé une vieille brochure du prince Louis Napoléon.

D'un autre côté, le Peuple, journal de cet honnête M. Proudhon, l'inventeur de la maxime la propriété, c'est le vol, publié au sujet de l'élection de Bonaparte à la présidence, un article que la Démocratie Pacifique appelle excellent. Cet article qui a pour titre, Les Paysans, contient entre autres choses, les lignes suivantes : — avant le 10 décembre, le paysan avait deux haines dans le cœur : la haine de l'usurier et la haine du gouvernement républicain. Mais voici que le gouvernement lui donne un président à nommer " et parmi les candidats qui sollicitent ses suffrages, il se trouve un Napoléon. " Ce nom là, le paysan le connaît depuis longtemps, c'est presque un culte pour lui. Napoléon sera son Sauveur, Napoléon le débarrassera de toutes les charges qui pèsent sur lui. Napoléon sera nommé. Donc, arrière le curé, arrière le notaire, arrière le seigneur, arrière le monsieur, arrière, l'usurier, arrière le riche ! Puisque la République permet à Napoléon d'arriver à la présidence, vive la République " vive Napoléon ! à bas les riches."

Certes, voilà une apothéose magnifique et qui, à défaut d'autres qualités, dénote au moins de la bonne volonté. Mais comment expliquer ces louanges proudhoniennes à l'endroit de Louis Napoléon Bonaparte ? Nous oublions que M. Proudhon a proclamé à la face de toute la France que, l'Empereur Napoléon avait été dans son temps un grand communiste. Peut-être le détracteur de la propriété a-t-il tout naturellement pensé que, porter le nom de Napoléon Bonaparte équivalait à un certificat de communisme ; et que si le président de la république répugnait à adopter le principe la propriété c'est le vol, il accepterait assez volontiers, le vol, c'est la propriété.

Nous ne jugerons pas les opinions du premier fonctionnaire de la France républicaine d'après les données de la Démocratie Pacifique et du journal des communistes. Nous avons vu que le peuple français a placé à sa tête un homme de la dynastie napoléonienne ; nous avons vu dans la tranquillité qui a accompagné cette élection qui devait, suivant les apparences, soulever les passions des partis, un gage assuré d'ordre et de paix.

Nous souhaitons à la France, à ce beau pays d'où sortirent nos pères, un avenir de prospérité, de paix intérieure qu'elle a cherché depuis 1789. Mais attendons la marche des événements.

Les femmes socialistes ont voulu, elles aussi, célébrer l'anniversaire de la naissance du Sauveur du monde. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet la Démocratie Pacifique du 20 décembre : — " BANQUET ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU SAUVEUR DU MONDE. Malgré les diatribes odieuses et absurdes que les journaux de la réaction jettent sur elles, les femmes démocrates et socialistes continuent leur œuvre de propagande fraternelle. Dans ce but, elles organisent un nouveau banquet. Ce banquet aura lieu le 25, jour de la naissance

de votre père : " En vérité je vous le dis, ceux qui se réinnont en mon nom, et pour se souvenir de ma parole, je serai au milieu d'eux."

" Le banquet aura lieu lundi, 25 décembre, à dix heures et demie du matin, salle Valentino. Prix du billet 1 franc 50c. enfants 50 centimes.

" Cabet, Pierre Leroux et Proudhon y ont été invités."

On voit de quelle manière blasphématoire les socialistes parviennent à dénaturer les paroles de Jésus-Christ, et l'application ridicule qu'ils en font. Il faut aussi admirer la complaisance impie avec laquelle ils se disent semblables au Christ ! On s'étonnera sans doute de voir invités à ce banquet, Proudhon dont les blasphèmes contre Dieu ont épouvanté tous les hommes sensés ; Cabet, Leroux, dont les doctrines ne tendent à rien moins qu'à renverser le Christianisme, la religion du Christ dont les socialistes emploient le nom d'une façon aussi étrange qu'elle est affectée. Nous ne nous arrêterons pas d'avantage sur ce dévergondage impie ; il suffit à nos lecteurs de la simple lecture de l'article que nous venons de reproduire, pour apprécier à leur valeur toutes les hypocrites déclamations des socialistes sur le Christ et son évangile dont ils traitent les ministres de charlatans et d'imposteurs.

Rome. — Les héros du 16 novembre continuent leur œuvre.

La déchéance temporelle du souverain Pontife a été prononcée, et un gouvernement provisoire établi. Ce gouvernement se compose des sénateurs de Rome et de Bologne et du gonfalonier d'Ancone. Le ministre Sterbini a harrangé le peuple. Il a déclaré que le Pape pouvait revenir à Rome, mais seulement comme évêque et que l'entrée de la ville éternelle serait interdite à tous les cardinaux et prélats. Le peuple enthousiasmé, courait par les rues en criant : mort au Pape ! mort aux Cardinals.

Le peuple qui a fait entendre le cri abominable de mort au Pape, n'est pas, nous aimons à le croire, le peuple de Rome ; ce n'est pas la population habituelle de cette ville que Pie IX a comblée de bienfaits sous les rapports politique et social ; ce peuple n'est pas le peuple de Rome, mais le ramassis de brigands, de débauchés qui ont fait l'insurrection de novembre, et qu'un journal de ce pays a décoré du titre d'ouvriers, de travailleurs !

Les chefs révolutionnaires ont fait venir pour opérer une démonstration populaire de nature à effrayer les chambres et les forcer à proclamer la république, une nouvelle escouade de 500 travailleurs. Cette bande de garnements sous la conduite de Cicero-Vacchio, inspecteur des travaux publics nommé par le ministre Sterbini, se rendit au palais Législatif ; mais la séance étant terminée, cette manifestation des vœux du peuple de Rome en faveur d'une république, d'une constitution, ou de quelque chose de la sorte, fut un coup manqué pour ce jour là. Il faut remarquer que les bandits du club populaire, presque tous étrangers à Rome demandent la république dont les Romains ne veulent pas. Il est un fait certain, c'est que Rome est sous le gouvernement des travailleurs ramassés dans tous les coins de l'Italie, et qu'ils y règnent en maîtres absolus. La peur engage le peuple à garder le silence et à laisser ces nouveaux Césars décider comme il leur plaira des destinées politiques des descendants des maîtres du monde.

Pie IX était toujours à Gaète. Un journal annonce que le Saint Père consentait à résider à Civitta-Verchia sous la protection des flottes anglaise et française : qu'il nommerait un nouveau ministère. Les ambassadeurs étrangers étaient divisés sur la

gens instruits et éclairés de notre district lorsque nous avons dit que la lecture de M. Parent était magnifique. Bien loin de vouloir revenir sur notre jugement, nous sommes plus porté que jamais à le maintenir. Pour nous, nous croyons que l'opinion des personnes les plus éclairées de notre cité vaut pour le moins celle du rédacteur des Mélanges et de son collaborateur. Donc, nous ne publierons pas les remarques de son habile collaborateur qui nous paraissent marquées au coin du mauvais vouloir, de la mauvaise foi, et écrites avec l'intention arrêtée de blâmer quand même. Un fou dont le nom nous a échappé, a bien pu découvrir, nous ne savons combien d'hérésies, dans l'oraison dominicale ; est-il surprenant qu'avec un peu de bonne volonté le collaborateur des Mélanges aperçoive des erreurs, des sophismes, des paradoxes dans le travail de M. Parent ?

Nous venons de parler de mauvaise foi envers M. Parent ; ce reproche que nous avons fait au collaborateur s'applique également au rédacteur quel qu'il soit des Mélanges.

Personne, ne niera aux Mélanges, ni à qui que ce soit, le droit de critiquer, d'impugner le beau travail de M. Parent ; mais ce droit doit être exercé, avec franchise, avec loyauté, conditions et signes essentiels de toute critique honnête et franche. Or, malheureusement les remarques du collaborateur et du rédacteur des Mélanges se distinguent par l'absence totale de ces deux signes caractéristiques. Les Mélanges pour être justes et francs auraient dû d'abord publier la lecture de M. Parent, et la faire suivre de la critique. Ce journal ne l'a pas fait et pour cause à nous suffisamment connue. De son côté, le collat o a eir, se borne à citer quelques phrases de la lecture de M. Parent, qu'il commente d'une façon qui indique, où qu'il n'a pas lu le travail qu'il blâme, ou qu'il l'a lu avec des dispositions malveillantes.

Combien au contraire, est noble, franche et loyale la conduite que tient envers M. Parent, un lecteur catholique, dont nous continuons les appréciations dans notre feuille de ce jour. On y reconnaît à la fois, l'homme instruit, impartial et honnête. Aussi, est-ce avec le plus grand plaisir que nous publions ses intéressantes et judicieuses observations.

J. Chabot, écrivain, M. P. P. a été prié de présenter aux trois branches de la législature une requête appuyée par 1,557 signatures et demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la cité de Québec.

La lecture de demain soir, sous le patronage de l'Institut, sera faite par M. Aubin. Le sujet est : " Des magnificences de la Création et des preuves de l'existence de Dieu, tirées des principaux phénomènes chimiques," avec des expériences. Nous ne doutons pas qu'il n'y ait foule.

Parmi les derniers passagers de l'Europa, débarqués à New-York, se trouvait M. Cabet, le patriarche de l'Icarie. Il est âgé de 64 ans.

Des propriétaires de la rue du Pon sont venus nous adresser la plainte que le gaz éclairait moins bien dans cette rue que dans la ville. Quand à nous, nous ne pouvons y remédier en rien : c'est l'affaire du conseil-de-ville.

Samedi dernier, vers les dix heures et demie du soir, les pompiers furent appelés dans la rue Champlain, par suite d'un incendie qui s'était déclaré dans une maison occupée ci-devant par un forgeron. Les voisins accourus sur les lieux, aperçurent sous l'escalier un feu entretenu par des copaux qu'on s'était procurés aux dépens de cet escalier. Il n'y a donc pas de doute que ce commencement d'incendie ne soit l'œuvre d'incendiaires.

UN ENTRE MILLE est remis au prochain numéro.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux amis de notre journal que 23 nouveaux abonnés sont venus grossir notre liste de souscription durant ces derniers huit jours. Nous remercions bien cordialement les personnes qui travaillent en notre faveur.

La Lecture de M. Parent.

La loi du Médiateur qui est ordre, mesure et raison, triomphe de l'arbitraire de tous les despotes qui lui sont opposés ; la civilisation, qui n'est autre chose que le christianisme réunissant tous les peuples dans la même loi, il n'y aura qu'un seul berceau, et un seul pasteur.

LE VICOMTE DE BONALD.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'ai aimé à manifester, dans ma première communication, ce que la lecture de M. Parent avait d'importante gravité, à mes yeux, dans le fond et l'ensemble de ce beau travail. Depuis quelques années, on philosophe en Canada publiquement. Des lectures, des discours, des livres, même, ont marqué notamment cette nouvelle phase de notre esprit social. Mais, quel que soin que je prisse à chercher dans ces travaux des principes sûrs et éprouvés, que le catholicisme seul en possède, même, pour ne pas dire jamais, n'ai pu être satisfait en ma qualité de chrétien. Ce qui se laissait apercevoir dans ces diverses œuvres, c'était, ou du rationalisme, plus ou moins élevé, plus ou moins emprunté, mais toujours fort indépendant des vérités chrétiennes qui auraient dû lui servir de base et de fin. Ou bien encore, c'était un mélange obscur de certains principes chrétiens plus ou moins défigurés, délayés dans un vaporisme philosophique vide d'utilité comme d'intelligence.

Aujourd'hui, un canadien éclairé et par l'étude et par l'expérience, qui, autrefois a donné peut-être, lui-même, dans la fausse voie que je viens de signaler, ne craint pas d'examiner les plus hautes questions sociales du point de vue religieux et chrétien. En prit positif et honnête, il n'est demandé comme bien d'autres, serait-il vrai que la société humaine n'aurait d'autre condition d'existence et de bonheur que celle qui promettent ou le constitutionnalisme ou le matérialisme ou le philosophisme : toutes choses dépendantes de la faiblesse humaine livrée à elle-même. S'il en était ainsi, à partir des paroles sacrées qui disent, tradit mundum disputationibus eorum, jusqu'aux dernières et sacrilèges folies de M. Proudhon, tout s'accorderait, dans le profane et le sacré, à constater que le gouvernement de la société humaine n'est qu'un jeu, qu'un drame, qu'une guerre ou immense folie. Qui acceptera une telle proposition ? Ce n'est certes pas M. Parent. Aussi, à l'exemple des meilleurs esprits, qui, dans l'Europe bouleversée, se sont le plus sérieusement inquiétés de l'état actuel de la société, il est venu puiser aux sources éternelles d'où découle toute vérité et toute science, la loi première indispensable à son dessein. Il suit que les principes des choses ne s'inventent pas. On les cherche, on les cloigne de soi que le préjugé ou l'ignorance leur avait prêtés, et si, dans ce travail, l'esprit qui l'opère, est un esprit juste, franc et ami du bien, il découvre bientôt, dans la question qui nous occupe par exemple, que ni le hasard, ni la faible raison d'homme, ni la matière, n'ont pu former la société humaine et lui garantir de persévérantes destinées. C'est une œuvre qui vient plus haut que le christianisme pur, le catholicisme et le christianisme pur, le catholicisme ? Or quoi de plus haut que le christianisme ? donc été à sa Foi de catholique que M. Parent a demandé les vrais principes de la société humaine forte, éclairée, morale, tranquille et heureuse. L'entendable et grave lecteur a-t-il réussi ? Si on croit les rumeurs de la rue et les contes de salon, ah ! dit-on, ah ! dit-on. Pour moi, qui suis depuis longtemps habitué de la science chrétienne sans avoir en rencontrer une exposition réelle et pure, parmi nous, j'avoue, que tout me porte à interpréter d'abord les intentions de

vous voulez le mêler ici à des soins nouveaux, étranges, dangereux et, en tout cas, d'une apparence fort profane. Vous parlez de progrès continu, de gent moutonnère qui ne veut ni avancer ni reculer, de résistances obstinées aux justes réclamations des peuples, d'une grande puissance morale qui existait au moyen âge et qui manque aujourd'hui aux peuples; vous ôsez faire entendre que l'enseignement religieux est aujourd'hui en dehors ou au-dessous des besoins de la société, que ce n'est pas, à la vérité, une religion nouvelle qu'il faut au monde, dans nos siècles, mais du moins un sacerdoce, rénové, ayant une pleine conception de la société nouvelle: enfin, pour abrégé tous les griefs qui pullulent sous votre plume, votre titre seul a de l'étrange et du suspect. Votre spiritualisme ne devrait être que la religion chrétienne et son prêtre en rapport avec la société; et cependant, sans trop forcer les choses, on le prendrait parfois pour du spiritualisme allemand, ou pour le poétisme religieux de Lamartine.

Messieurs, dirai-je, à ceux qui croiraient devoir réclamer de la sorte, veuillez lire de nouveau l'ouvrage de M. Parent, qui, très probablement, n'a pas écrit aussi vite que vous jugez. Après avoir lu, permettez qu'on vous demande si votre esprit était préparé à ce travail par des études spéciales, analogues au genre où M. Parent s'est placé? Car, encore une fois, l'œuvre de l'éminent lecteur n'est point une œuvre ordinaire. Il n'y a point de parité à faire de cette lecture avec la plupart de celles qui ont été mises devant le public, depuis quelques années, tant à Montréal qu'à Québec. Tout lecteur ou tout écrivain n'a donc pas le droit ici de louer ou de blâmer? M. Parent a voulu faire ce que M. de Bonald disait à certains esprits de son temps: "Ils nous reprochent sans cesse de défendre la religion par la religion, et d'étouffer la raison sous l'autorité; opposons leur l'autorité de la raison, seule autorité qu'ils veulent avouer, et forçons la philosophie de reconnaître que notre foi est humble et soumise parce que notre raison est éclairée, et que nous croyons avec simplicité ce que nous savons avec certitude: car la foi, dit St. Paul, est la conviction des choses qu'on ne voit pas." Et c'est là le fondement et la raison du fameux rationabile obsequium du même apôtre, auquel tout chrétien éclairé attache une si haute importance et dont il se fait avec raison une si juste gloire.

Déjà, avec des termes nouveaux et une exposition à lui, M. Parent, à l'imitation de tous les philosophes chrétiens, et notamment à l'instar de M. de Bonald, dans son admirable discours sur la vie de Jésus-Christ, s'est plu à raisonner l'influence de la religion dans la société. Sous les termes de spiritualisme et de prêtre, action vivante du spiritualisme, il a peint la foi chrétienne, notre vieille religion, agissant dans la société humaine; la fondant d'abord, la développant, la régularisant, et l'amenant enfin à cet état de progrès que tout le monde attend, chacun en son sens, comme on attendait, il y a dix-huit siècles, la venue d'un réparateur pour la société vieillie et corrompue des temps païens. Condamner M. Parent pour avoir émis un des plus nobles et des plus consolants attributs de la religion, sa force expansive de perfectionnement social et individuel dans l'humanité, c'est condamner tous les philosophes et les chrétiens qui ont pu traiter cette question; et surtout l'école catholique de ce jour, qui dit, par la bouche de l'un de ses plus illustres chefs M. Le Vicomte de Bonald déjà cité, que "la sagesse divine, fidèle à l'ordre qu'elle a établi, suit les progrès de l'homme et de la société; et, comme elle voit toutes les conséquences renfermées dans leur principe, elle donne aux faibles des éléments qui seront plus tard développés pour les savants dans toutes leurs conséquences, et régleront les cœurs en étendant l'esprit."

Qu'on ne dise pas que ceci s'entend de ce qu'on appelle dans le christianisme, la spiritualité ou la vie intérieure; car, l'il-

Mais, diront quelques-uns, si la pensée générale du lecteur est bonne et conforme aux principes chrétiens, en est-il ainsi de toutes les parties de son développement? Et, outre la série de griefs que vous supposez, tout à l'heure, qu'on pourrait peut-être lui objecter, ne s'en trouverait-il pas quelques autres, sujets encore plus à caution? A mon avis, tout dépend, je le répète, de l'esprit plus ou moins éclairé, plus ou moins impartial, plus ou moins indépendant, qui lira le travail de M. Parent.

Il est pourtant quelques points où le lecteur outre évidemment les choses. La vie contemplative est dans l'esprit et la discipline de l'église catholique, comme elle se trouve fort naturellement prouvée et justifiée par une raison docile qui ne veut pas se substituer à la sagesse des enseignements chrétiens. Et cette vie contemplative, établie et guidée par l'église, est de tous les siècles, et elle y restera, tant que l'église ne prononcera rien contre elle. Or, pour peu que l'on comprenne l'église et la vie cachée en Dieu, vie d'amour, de prières, d'union divine, pendant que la vie active combat dans la plaine des misères humaines; pour peu, dis-je, que l'on comprenne l'église et la vie du cilice et de la hairre, qu'on ne craigne point les effets de quelques écarts isolés que l'église défend et réprime. Et d'ailleurs, la pauvre nature humaine est de soi trop pesante pour que l'on redoute fort qu'elle s'élève en foule, d'aise et de plaisir, vers les douces régions du Thobor, pour y fixer ses tentes. Cette pensée de M. Parent ressemble un peu à l'idée de ces philosophes ou sectaires, qui trouvaient une arme contre la Virginité dans la crainte qu'ils se formaient que si elle était mise en pratique sur une grande échelle, comme on dit aujourd'hui, la fin du monde s'en suivrait inévitablement. Mais que tous se tranquillisent, et sur les excès du spiritualisme et sur ceux de la virginité, tant que l'un et l'autre seront réglés par l'église. Elle connaît bien les hommes; et si vous en doutiez à l'endroit de ces deux questions, elle vous dirait par la bouche de son premier philosophe et de son grand apôtre ces paroles fort claires, qui potest capere, capit.

M. Parent se trompe encore je pense, quand il dit que l'enseignement religieux est en dehors ou au-dessous des besoins sociaux, s'il entend par cet avancé affirmer que la prédication de la doctrine chrétienne telle qu'elle est donnée, aujourd'hui au peuple canadien est défectueuse. Ce n'est pas à ce qui existe qu'il faut s'en prendre, s'il y a lieu de réclamer; c'est à ce qui n'existait pas, savoir, un enseignement particulier aux temps où nous sommes et à certains esprits plus ou moins savamment égarés, ou enfin à certains hommes qui n'aiment point malheureusement la doctrine pour la doctrine mais plutôt l'homme ou l'instrument qui interprète la doctrine. Du reste, sur ce dernier point, j'avouerai sincèrement avec la plupart des chrétiens éclairés, et notamment avec le grand auteur que j'aime à citer, M. de Bonald, la vérité de ces paroles: "Que font nos grands orateurs, chrétiens, dit cet homme illustre, anciens et modernes, les Chrysostôme, les Augustin, les Bossuet, les Massillon, les Bourdaloue, que d'employer toutes les ressources de l'éloquence, la force ou les grâces du style, à mettre la simplicité de la doctrine chrétienne à la portée des savants et des beaux esprits."

Je ne toucherai point ici aucune autre question où M. Parent aurait besoin peut-être d'être expliqué. Outre que ce Monsieur saura bien lui-même corriger certains louches qu'on lui prouverait exister vraiment dans son importante lecture, j'aime mieux croire de nouveau à ses intentions sincères et chrétiennes, admirer son talent, louer, ses fortes études, l'inviter à épurer de plus en plus ses principes, ou plutôt leur expression, en recouvrant uniquement aux sources de la philosophie catholique, et, si mon individualité y pouvait quelque chose, encourager ses consciencieux efforts, tout en lui souhaitant de dignes et de nombreux émules.

**AUX FABRIQUES.**  
LES fabricques pourront se procurer, au plus bas prix possible, des chaînes pour lampes, LUSTRES D'ÉGLISE, en s'adressant chez A. Amiot & Co., marché de la Basses-Ville ou au soussigné qui en a fabriqué une pour la chapelle de M. M. les Congréganistes de cette ville.

J. JOLICŒUR,  
Ferblantier,  
rue du Cul-de-Sac.  
Québec, 12 janvier 1849.

**ETUDE DE NOTAIRE.**  
Le Soussigné, retenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.  
Québec, 12 Janvier 1848.

**AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.**

**MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE.**  
CE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, gâteaux, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de Photel St. Léon, son désir de plaire.

Huites constamment en main. J. HOUGH.  
N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou gâteaux, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St Anne, recevront l'attention immédiate.  
rue St Anne  
12 janvier 1849

**RACINES BULBEUSES**  
de l'établissement de H. Lange et Fils,  
HARLEM, HOLLANDE.

CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc.,  
A VENDRE A TRÈS BAS PRIX, par  
J. MUSSON.  
Québec, 20 décembre 1848.

**AVERTISSEMENT.**  
TOUS ceux des débiteurs des biens des Jésuites qui n'ont pas encore payé leurs cents et rentes, loyers, fermages, rentes constituées, Lots et ventes, &c. &c. sont par le présent avertis pour LA DERNIÈRE FOIS, que s'ils ne payent immédiatement au soussigné, ils seront tous poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis.

LOUIS PANET,  
Agent.  
Québec, 20 décembre 1848.

**John D. Tripp.**  
EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai.  
Québec, 1 décembre 1848.

**Le Dr. CARRIER,**  
Gradué de l'université d'Edimbourg,  
A établi sa résidence dans une maison de M. H. GOWEN, dans la éote de la canoterie près de la porte, où on pourra aussi en tout temps le consulter sur les différentes branches de sa profession.  
Québec, 22 décembre 1848.

**A VENDRE.**  
700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand.  
W. Hamilton,  
No. 63, rue St. Pierre,  
Québec 15 décembre 1848.

**£10 de Récompence PERDU.**  
UN portefeuille rouge, avec agraffe jaune a été perdu le 3 Janvier, depuis la cote d'Abraham à la maison de M. Tessier, écr. Notaire, contenant £70 en billet de Banque. Ceux qui le rapportent à ce bureau recevront la récompense ci-dessus.  
Québec, 10 Janvier 1849.

**PLACE DEMANDEE.**  
UN jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation. Toute demande laissée au bureau de ce journal recevra une prompte réponse.  
Québec, 10 Janvier 1849.

**Emprunt.**  
UNE personne, de la paroisse de Ste. Foydésire emprunter £150. Les meilleures garanties seront données sur des biens situés en la dite paroisse. Toutes informations peuvent être prises par le

**Hardes faites, &c.**  
Rue P. V. BOUCHARD, } Rue  
Sous-le-fort } QUÉBEC. } sous-le-fort  
Basse-Ville, } Basse-Ville,  
OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC—  
Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI—  
600 paires de souliers d'original unis et brodés. 000 Meules de Caraque, etc.  
Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant,  
Québec, 20 novembre 1848.

**Mr. Molt** est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos. Haute-Ville de Québec. Rue St. Joseph.

**BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.**  
Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.  
AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.  
FFLIX GLACKEMEYER.  
AVIS.  
**MOUNT EARLE TRIPOLI.**  
A vendre par le Soussigné:  
L'ARTICL ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

—AUSSI—  
50 boîtes de ferblant I. C. charcoal.  
50 do toile.  
James Forster,  
Rue St. Jean en face du général Wol  
Québec 18 oct. 1848.

**ARCHITECTURE**  
P. F. Trépannier Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au  
No. 35, Rue Ste. Anne,  
et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables.  
Haute-Ville de Québec, }  
6 novembre, 1848. }

**LE REPERTOIRE NATIONAL.**  
Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent.  
Québec, 15 Sept. 1858.

**PRÉPARATION PRÉCIEUSE DE SASEPAREILLE.**

LE Dr. THOMAS CORBERT de la société des quakers de Canterbury N. H. ayant vendu aux soussignés le droit exclusif de vendre son SIROP CONCENTRE ET COMPOSÉ DE SASEPAREILLE, ils offrent à présent au public avec les plus amples témoignages de son étonnante efficacité. Il est distingué pour les cures merveilleuses qu'il a opérées dans des cas d'inflammations chroniques des organes digestifs, de Dispepsie d'Indigestion, de jaunisse, de faiblesse et d'aigreurs de l'estomac, de désordre dans les fonctions de foie, d'Eruptions chroniques de la peau, d'Erysypèle et de toutes les affections scrofuleuses. On trouvera par l'observation que plusieurs des maladies ci-dessus et surtout cette affreuse et fatale maladie, la Phtysie Pulmonaire ou la Consumption ont généralement pour origine un état scrofuleux du système; ou pour guérir ces maladies il faut les attaquer à leur source. On verra aussi que les maladies de foie se rencontrent souvent chez les scrofuleux et qu'on les appelle maladies de foie. Mais il est bien établi qu'avant de pouvoir guérir complètement ces maladies de foie il faut faire disparaître cette diathèse scrofuleuse.

On a reçu des témoignages des médecins les plus distingués du pays qui recommandent cette médecine et l'emploient dans leur pratique; de plus des certificats de personnes qui ont été ramené à la santé par sa vertu curative. Plusieurs certificats accompagnent la médecine dans un pamphlet mais les propriétaires n'ont pas cru devoir les introduire ici mais ils demandent au public de

pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si rénovateur que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salsepareille qu'on connaisse jusqu'ici et comme telle lui accorde un diplôme.

JOHN W. WERSTER, M. D.  
Professeur de chimie au collège d'Haward  
MARTIN GAY, M. D.  
Chimiste Boston.  
J. V. C. SMITH, M. D.

Et rédacteur du journal de Médecine et de chirurgie de Boston.  
De E. R. Peaslee, M. D. professeur d'anatomie et de physiologie, au collège de Dartmouth et professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école de médecine de Brunswick, Hanover N. H. 23 décembre 1847.

Je connais le sirop composé et concentré de Salsepareille préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers depuis vingt-quatre ans lorsqu'il fit connaître à la société médicale de New-Hampshire la composition précise de ce médicament. On pensa de suite que la formule publiée alors par le Dr. Corbett ne pouvait manquer d'être un remède précieux, dans tous les cas où les effets particuliers de la Salsepareille sont requis. Cette espérance s'est pleinement réalisée. Il possède une efficacité particulière dans certaines maladies de la peau et de l'appareil digestif et dans les affections scrofuleuses en général. Les ingrédients ajoutés à la Salsepareille dont il renferme une plus grande quantité qu'aucune autre préparation dont je me sois encore servi, augmentent ses effets altératifs, le rendent diurétique et dans la plupart des cas légèrement laxatif. Je recommande aux médecins comme supérieur à tout sirop de Salsepareille que j'ai encore employé pour les cas qui requièrent l'emploi de ce remède, les médecins seuls étant selon moi capables de discerner les circonstances précises dans lesquelles il doit en être fait usage.

E. R. PEALEE, M. D.  
Monsieur Edward Pringley & Cie:—  
Messieurs:—Avec une bouteille de l'extrait composé et concentré de Salsepareille, j'ai reçu une copie de sa formule pour le préparer.

L'analyse m'a prouvée l'existence des substances actives indiquées et les bonnes qualités de cette préparation. La formule montre l'union de quelques-unes de nos meilleures racines indigènes avec les substances médicinales les plus en réputation et ne renferme pas de composé métallique. Pour les guérisons dans lesquelles les propriétés de la Salsepareille sont recherchées, cette préparation devrait avoir la préférence en conséquence des soins et de l'attention avec lesquels elle est composée.

Je suis, etc.  
ANG. R. HAYES, M. D.  
Chimiste de l'Etat de Massachusetts.  
Mars 16 1848.  
De M. Parker Cleaveland L. L. D. premier professeur de Chimie, de Pharmacie, de Minéralogie, de Géologie et de Physique du collège de Brunswick, Maine.  
Brunswick Maine, 8 avril.

Messieurs E. Brinley & Cie.  
Messieurs:—J'ai examiné votre formule pour la préparation du composé concentré de l'Extrait de Salsepareille. Connaissant les propriétés de ses ingrédients et les heureux effets qu'ils ont produits tels que certifiés par les principaux médecins et chimistes du pays, et que j'ai pu reconnaître suffisamment moi-même, je suis entièrement convaincu que cette médecine possède une grande efficacité pour la guérison d'un grand nombre de maladies, particulièrement celles pour lesquelles on conseille de l'administrer. Outre la Salsepareille cette préparation renferme des ingrédients précieux.

Je suis, respectueusement etc.  
P. CLEAVELAND, M. D.

AU DR THOMAS CORBERT,  
Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salsepareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procurés d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salsepareille. Dans l'éruption spinale, plusieurs espèces de maladies Eruptives de la peau et de maladies des hanches, dans un état d'ulcération jointes à des dispositions scrofuleuses, c'est un remède des plus précieux. Dans les ulcères mal conditionnés et scrofuleux les effets en sont excessivement heureux la santé s'améliore rapidement et les ulcères sont vite guéris. Elle agit comme tonique, tranquillement et comme laxatif. Jusqu'à ce que je trouve un meilleur composé, j'espère être entièrement approuvé par le public.

